

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa

P. J. : - 1 annexe
- 2 projets de délibération

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer des ajustements du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018, tant en dépenses qu'en recettes, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	- 5 532 269	Subvention d'investissement	3 700 000
		Emprunts	- 9 232 269
Total	- 5 532 269	Total	- 5 532 269

- Dépenses d'équipement : - 5.532.269 F/CFP

Sur le programme d'investissement, il est proposé d'ajuster les crédits des opérations ci-dessous dont les modifications présentent un solde de - 5.532.269 F/CFP entre les augmentations et les diminutions de crédits :

➤ les ajustements en plus inhérent à des travaux supplémentaires :

- travaux sur ouvrage d'eau potable (réservoir) : 19.520.000 F/CFP
- travaux d'adduction d'eau potable quartier Normandie : 10.000.000 F/CFP

➤ les ajustements en moins en raison d'une révision de programmation initiale des travaux :

- rénovation des clôtures sur réservoirs et site de production : - 30.000.000 F/CFP
- études sur le barrage de Dumbéa : - 5.000.000 F/CFP
- travaux de déplacement de la conduite du Mont Koghi (solde) : -52.269 F/CFP

Enfin, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme relative à la réalisation d'équipements en eau potable de 83.500.000 F/CFP, qui portera l'enveloppe financière de l'AP à 1.091.100.000 F/CFP. Cette augmentation permettra de financer les travaux d'adduction d'eau potable sur la route de la Baie des Dames - José Casaroli et du quartier Normandie ainsi que la rénovation des clôtures sur les réservoirs et les sites de production.

Consécutivement aux ajustements d'opérations exposés ci-dessus, il convient de modifier les autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

- Recettes d'investissement : 3.700.000 F/CFP

Il est proposé d'inscrire la participation de la Commune de Dumbéa d'un montant de 3.700.000 F/CFP, aux travaux de dévoiement de la conduite d'eau potable au niveau de la traversée aérienne du creek Koghi réalisés par la Ville de Nouméa.

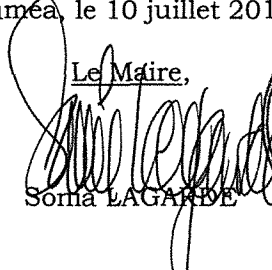
2. EQUILIBRE

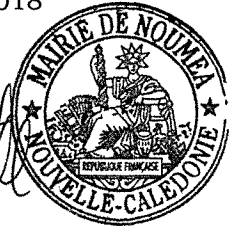
Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, l'ensemble des opérations énoncées ci-dessus implique une diminution des recettes d'emprunt à hauteur de 9.232.269 F/CFP.

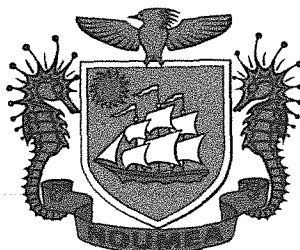
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa et d'approuver les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des deux projets de délibérations ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 10 juillet 2018

Le Maire,

Soma LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
23.07.2018

DATE D'AFFICHAGE
25.07.2018

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (15 procurations)	:	50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 618
portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution
d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUIL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 12 mars 2018 n° 2018/182 relative au budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville pour l'exercice 2018 et n° 2018/183 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/463 du 12 juin 2018 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte administratif 2017 du budget annexe de la distribution d'eau potable du Maire de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/469 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe de la distribution d'eau potable,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/153 du 10 juillet 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 17 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

En section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
6101	2314	811	-52 269	13	1314	811	3 700 000
	2315	811	-480 000	TOTAL CHAPITRE 13			3 700 000
TOTAL CHAPITRE 6101			-532 269	16	1641	811	-9 232 269
6114	2031	811	-5 000 000	TOTAL CHAPITRE 16			-9 232 269
TOTAL CHAPITRE 6116			-5 000 000				
TOTAL DES DEPENSES :			-5 532 269	TOTAL DES RECETTES :			-5 532 269

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 JUL. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 2 AOUT 2018

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

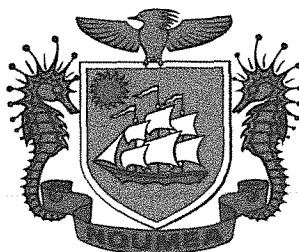
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~
et ~~publié le~~ - 3 AOUT 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
23.07.2018

DATE D'AFFICHAGE
25.07.2018

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (15 procurations)	:	50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 619
portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1
du budget annexe de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 12 mars 2018 n° 2018/182 relative au budget annexe primitif de la distribution d'eau potable de la Ville pour l'exercice 2018 et n° 2018/183 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/463 du 12 juin 2018 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte administratif 2017 du budget annexe de la distribution d'eau potable du Maire de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/469 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe de la distribution d'eau potable,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/153 du 10 juillet 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 17 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 2018	ANTERIEUR	CREDIT DE PAIEMENT				RAF
			CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
	2 133 450 000	787 951 390	460 249 089	407 000 000	327 000 000	150 000 000	1 249 521
61-2013-4 : ETUDES ET TRAVAUX SUR LE BARRAGE DE DUMBEA	181 000 000	52 462 565	92 999 292	28 000 000	7 000 000	0	538 143
61-2013-12 : EQUIPEMENTS EAU 2013-2016	861 350 000	725 488 825	134 149 798	1 000 000	0	0	711 377
61-2017-1 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 091 100 000	10 000 000	233 099 999	378 000 000	320 000 000	150 000 000	1

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 JUIL. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

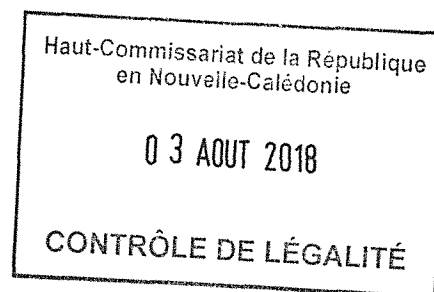
NOUMEA, LE - 2 AOUT 2018

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié~~

et ~~publié~~ publié le - 3 AOUT 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances